



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 (REACH)

Produit : GRÈS – SÉRIE 300

Références couvertes : GE300IMP / GE300CHF / GE300CHM

Code document : RF-SDS-SERIE-300-2026-R1

Date de révision : 20/02/2026

Responsable FDS : Tom RAOULT

1. Identification

1.1 Identificateur de produit : Série 300

1.2 Utilisation : Modelage et façonnage céramique.

1.3 Fournisseur :

RAOULT Fils

Route d'Isigny

14330 LE MOLAY-LITTRY – France

Téléphone : +33 6 01 08 45 51

Email : contact@raoul-beck.fr

1.4 Numéro d'urgence :

ORFILA (INRS)

+33 (0)1 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification : Non classé dangereux selon CLP (CE) n°1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage : Aucun pictogramme requis.

2.3 Autres dangers : Peut générer des poussières respirables contenant de la silice cristalline lors d'opérations à sec.

La silice cristalline respirable est classée Cancérogène 1A par inhalation.

3. Composition

Mélange d'argiles naturelles, chamotte et eau (~20 %).

Teneur en dioxyde de silicium (SiO₂) : > 70 % selon formulation.

Peut contenir des pigments minéraux (manganèse et oxyde de fer selon référence).

Les déclinaisons IMP / CHF / CHM correspondent uniquement à des variations de granulométrie de chamotte sans modification de la composition chimique.

Présence significative de quartz (silice cristalline).

4. Premiers secours

Inhalation : Mettre à l'air frais.

Yeux : Rincer abondamment.

Peau : Laver à l'eau.

Ingestion : Rincer la bouche.

5. Lutte contre l'incendie

Produit non inflammable.

6. Dispersion accidentelle

Ramassage mécanique. Éviter formation de poussières si produit sec.

7. Manipulation et stockage

Stocker à l'abri du gel et du dessèchement.

8. Contrôle de l'exposition

VLEP silice cristalline respirable : 0,1 mg/m³ (8h). Protection FFP2 ou FFP3.

9. Propriétés physiques

Forme : Pâte humide | Granulométrie variable selon référence | Densité : ~1,3 t/m³.

10. Stabilité

Stable dans conditions normales.

11. Toxicologie

Risque lié à l'inhalation prolongée de poussières minérales.

12. Écologie

Produit minéral inerte.

13. Élimination

Déchet non dangereux. Code CED : 01 04 08.

14. Transport

Non soumis ADR / IMDG / IATA.

15. Réglementation

Conforme REACH et CLP.

16. Autres informations

Document applicable à l'ensemble des références de la série 300.

SAFETY DATA SHEET (English Translation)

Content equivalent to the French version above, fully compliant with EU Regulation 2020/878.